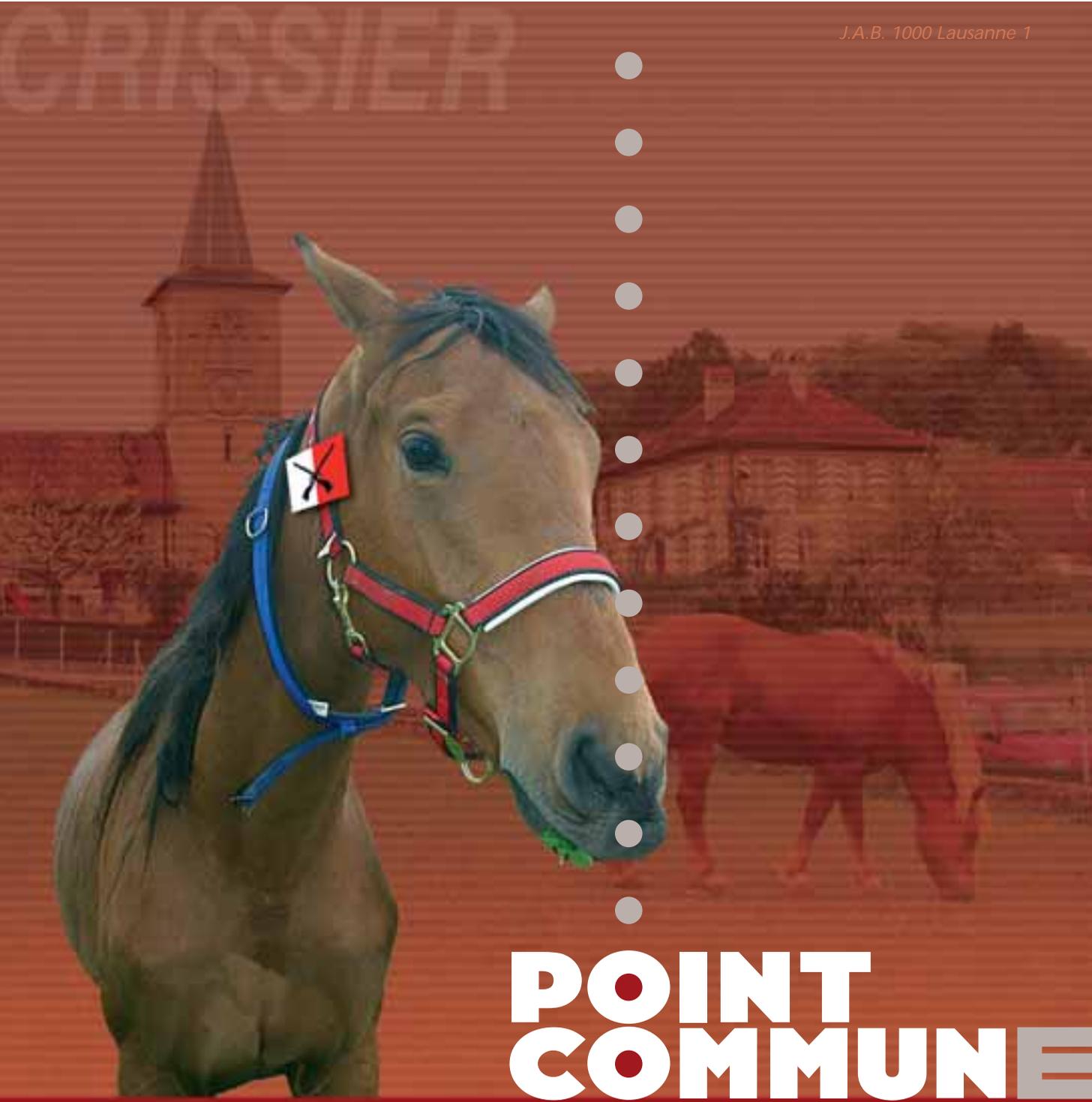


CRISSIER



POINT COMMUNE

N° 13 > Mai 2005

Rencontre > Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

Crissier > Journée des Communes Vaudoises

SDIS > Défense Incendie et Secours en mouvement



Les Communes Vaudoises > sur une mer agitée!

Au moment où paraîtra cet éditorial, les communes seront en plein bouclement comptable de l'exercice 2004. La plupart d'entre elles, à l'image du canton, présenteront des comptes meilleurs que ce que prévoyait le budget et c'est bien ainsi. Des rentrées fiscales supérieures aux prévisions auront joué un rôle primordial dans cette situation. Mais il serait simpliste et simplificateur d'attribuer à la seule augmentation des recettes ces résultats réjouissants. En effet, les décideurs communaux (Municipalités et Conseils) proches des événements et du terrain sont à même de réagir très rapidement pour prendre des mesures susceptibles de rétablir l'équilibre des finances communales. Et ils le font efficacement!

Alors, me direz-vous, où est le problème?

Au cours des 5 dernières années, les communes ont repris de l'Etat cantonal différentes charges financières qui, cumulées, représentent un coût annuel supérieur à 200 mio. Ce montant est impressionnant et a posé des problèmes à de nombreuses communes qui ont dû adapter leur train de vie et leur fiscalité, afin de ne pas sombrer dans les chiffres rouges. Il est important que chacun réalise et se souvienne que ces 200 mio, portés en diminution du déficit cantonal, ne sont en aucune manière des économies, mais bien un transfert pur et simple de charges que le citoyen contribuable assume financièrement à l'échelon de la commune en lieu et place de celui du canton. Aujourd'hui, suite à une décision unanime de ses membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 avril 2003, le comité de l'UCV a reçu un mandat clair et sans équivoque: s'opposer par tous les moyens à sa disposition à tout nouveau transfert de charge. Et nous le ferons, tant par conviction que par respect du mandat que nos membres nous ont donné. Il est indispensable que le canton rétablisse l'équilibre de ses finances. Mais de la même manière qu'il s'oppose énergiquement à d'éventuels transferts de charges de la confédération sur les cantons, il doit comprendre la position des communes. Celle-ci a été parfaitement relevée dans la «Lettre d'information sur les finances communales de Lausanne Région» de janvier 2005 qui titrait «Les finances communales au point de rupture. (...) les charges des communes progressent dans une proportion plus importante que les recettes. Pour l'essentiel cette croissance ne résulte pas des dépenses propres des communes, mais bien de la participation aux charges cantonales. (...) Le disponible communal est en effet totalement absorbé, et au-delà, par les reports de charges.»

En 2004, l'UCV a proposé un certain nombre de pistes d'économies soumises au gouvernement, l'invitant à restreindre son train de vie avant tout transfert de charges supplémentaires sur les communes. Ces propositions indicatives, garantissant le maintien des prestations fournies par l'Etat et ne générant aucun licenciement ni perte de salaire pour les emplois actuels ont été très fraîchement accueillies. Peut-être vaudrait-il la peine de les revisiter?

Même en eau trouble, communes et canton sont embarqués sur le même navire poursuivant le même but: le rétablissement des finances publiques.



Pierre GRANDJEAN

Syndic de Senarclens

*Président de l'Union
des Communes Vaudoises*

Sommaire

N° 13 > Mai 2005

4

*Journée des Communes
Vaudoises à Crissier*

8

*SDIS Evolution > Défense
Incendie et Secours*

12

*Point de Contact >
Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'Etat*

15

*Solidarité >
Pro Senectute Vaud*

17

*MATLO
> Dernières nouvelles*

19

*«ITEX» >
Exposition itinérante
de l'ADER*

19

*Information
sur le papier recyclé*

20

*Décret électrique Vaudois
> Eliane Rey*

21

*Décret électrique Vaudois
> Alain Bourqui*

23

*www.camac.vd.ch
au service des communes*

25

Mémento

25

*Cours à l'intention des
> municipaux, boursiers,
etc.*

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Billet du Syndic de Crisser

Il est de bon ton de médire des congrès, des assemblées et de dénoncer leur stérilité parfois même un peu bruyante. Qui de nous n'a cédé à ce penchant, ou déploré l'inanité de ces débats. L'opinion publique accorde de moins en moins d'attention à ces réunions où rien ne se décide si ce n'est que pour un jour ou deux, et les considère au mieux comme amicales.

Certes, le plaisir de se rencontrer donne obligatoirement un air de fête à la journée des communes vaudoises, ce qui amène logiquement le citoyen à s'interroger sur sa nécessité. Cependant, le besoin d'échanger des idées, de partager ses opinions, de rechercher un nécessaire consensus, comme aussi d'examiner les questions vitales pour une région, un canton, voire le pays justifient ces assemblées annuelles. Bien sûr, cela ne saurait suffire. Il faut en effet concrétiser les bonnes résolutions prises par des actes concrets et visibles pour les citoyens, en ayant sans cesse à l'esprit l'intérêt général. La légitimité de ces rencontres en dépend et, à travers elles, celle de l'Union des Communes Vaudoises.

A cet égard, je salue les efforts soutenus entrepris par l'UCV depuis plusieurs années et les résultats spectaculaires obtenus. Si naguère l'UCV fut considérée par certains comme une amicale de notables communaux, elle est aujourd'hui l'interlocuteur incontournable de l'Etat. Le projet EtaCom a été et reste une bonne méthode pour redéfinir les relations Canton - Communes et améliorer la qualité du service public en faisant le meilleur usage des deniers que nous confient les contribuables. Il y a non seulement d'un équilibre budgétaire indispensable hélas disparu depuis trop longtemps, mais aussi et surtout du retour de ce Canton à une place plus en rapport avec sa valeur intrinsèque.

C'est dans cet état d'esprit que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux, à participer nombreux à l'assemblée des communes vaudoises du 4 juin à Crisser. Soyez créatifs et proactifs! Vous démontrerez ainsi que la Journée des Communes Vaudoises est nécessaire!

Gilbert Bovay
Syndic de Crisser

Rue du Centre – Place Frédy Girardet



Crissier, samedi 4 juin 2005 > Assemblée des Délégués et Journée des Communes Vaudoises



C'est un honneur et une joie pour la commune de Crisser d'accueillir, pour la seconde fois de son histoire après 1973, les représentants des Communes Vaudoises.

Au temps des Romains déjà, Crisser se trouvait au croisement de routes importantes. On y a retrouvé, notamment au pied de la falaise de molasse de Montassé, une villa romaine.

Appelé en 1190 Crissiacum, puis en 1219 Crissie, Crissier était un village paroissial du Cercle de Romanel. Il appartenait autrefois au chapitre de Notre Dame de

Lausanne, qui y exerçait la moyenne et la basse justice. Son église date de 1598 et son château de 1689.

La commune de Crissier fait partie du district de Lausanne et de l'arrondissement électoral de Romanel-sur-Lausanne. Elle touche au Sud la gare de Renens et s'étale jusqu'aux portes de Cheseaux, au Nord. Ces limites sont précisées par deux rivières: à l'Ouest la Sorge et à l'Est la Mèbre. Elle est limitrophe également des communes de Bussigny, Ecublens, Mex, Jouxens-Mézery, Sullens, Villars-Sainte-Croix et Lausanne (Enclave de Vernand-Dessous, Bois-Genoud).



D'une superficie de 600 ha, elle compte 6'748 habitants (au 31.12.2004).

Le plan d'extension et le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire, en vigueur depuis 1985, ont permis de bien segmenter les différentes zones, de manière à assurer un développement harmonieux. Le plan directeur prévu par la législation fédérale et cantonale a été approuvé par le Conseil communal en 2000.

Le développement démographique rapide de Crissier a permis la venue de nombreuses industries et commerces de tous genres: métallurgie, papiers, machines de chantier, électronique, instruments de mesure, génie civil, alimentation, centres commerciaux, manufacture de filtres à cigarettes, construction de machines pour l'entretien de voies ferrées, zinguerie, hôtellerie, restauration et bien d'autres spécialités. Cette diversification d'activité procure plus de 6'000 postes de travail et occupe, par conséquent, une importante population active, dont 45% environ d'étrangers.

Cette forte croissance économique des vingt dernières années a vu la vaste zone industrielle se muer partiellement pour faire place aux activités tertiaires, lesquelles concentrent plus de la moitié des emplois.

Ce développement est dû également à la proximité du réseau des CFF ainsi qu'aux jonctions d'autoroutes. Si cette explosion démographique a eu un côté favorable, il faut néanmoins relever qu'elle a nécessité et nécessitera encore d'importants investissements, principalement dans le domaine de l'épuration des eaux, de l'élimination des ordures, déchets spéciaux et divers, infrastructures routières, etc.



L'agriculture, certes en proportion restreinte, y est encore exercée, contribuant avec les forêts et les zones de verdure à maintenir un poumon apprécié des promeneurs d'ici et d'ailleurs.

Dans le domaine des équipements communautaires, Crissier s'enorgueillit de compter une magnifique salle de spectacles très appréciée des mélomanes, un complexe sportif, un stand de tir, un refuge apprécié dans la zone de délasserment de Montassé, un centre administratif communal moderne, un centre œcuménique et socioculturel, un centre de vie infantine ainsi qu'un restaurant gastronomique.

Photo du haut: Collège de Marcolet au premier plan et quartier de Pré-Fontaine à l'arrière plan.

Photo du milieu: Le Château de Crissier.

Photo du bas: L'un des plus fameux restaurant du monde, celui de Philippe Rochat.

POINT COMMUN(E)



Journée des Communes Vaudoises > Crissier

mique de renommée mondiale, bref, des équipements modernes et prospectifs.

La vie associative est intense à Crissier: chœur mixte, groupe de pipeaux, fanfare, football-club, société de gymnastique, handball-club, tennis de table, société de pétanque, club de billard, sociétés de tir, association canine, association Roumanie, association joyeux jardiniers, association parents d'élèves, union féminine, club des aînés et société de développement offrent à la population une riche palette de loisirs et renforcent la solidarité intergénérationnelle toutes catégories sociales confondues.

Crissier soutient aussi l'association Mix-Ages, chargée de promouvoir et dynamiser les activités du centre de rencontre pour les jeunes «Transit», les cartons du cœur de l'Ouest lausannois en leur mettant gracieusement à disposition des locaux, ainsi que l'école de musique de Crissier et le petit chœur des écoles.

En 1993, la commune est devenue propriétaire du Château de Crissier, domaine de 6 ha occupant une position stratégique au centre du village. Une vigne y a été plantée l'année dernière. Ainsi, dès 2008, Crissier, commune viticole, aura ses propres vins. La population a pu souscrire 600 des 1400 ceps plantés (700 Chasselas, 450 Gamaret et 250 Garanoir).

L'urbanisation rapide et dispersée qu'a connu l'Ouest lausannois durant ces dernières années a mis en évidence plusieurs problèmes, notamment une densité accrue du trafic et une hausse des niveaux de pollution. En collaboration avec le Département des infrastructures, les communes de l'Ouest lausannois, rejointes dans une deuxième phase par la commune de Lausanne, ont jeté les bases

d'une étude d'urbanisme visant à maîtriser les générateurs de trafic.

Aboutissement de cette longue réflexion initiée en 2000, le Schéma directeur a dressé l'état des lieux et donné les perspectives d'évolution de cette région stratégiquement importante pour le canton. La publication du Schéma directeur a marqué un tournant dans la façon de penser l'aménagement du territoire. Maintenant, les communes concernées et l'Etat de Vaud se concertent pour définir ensemble ce que sera l'avenir de l'Ouest lausannois.

La population et les autorités se réjouissent de partager avec vous cette journée. Venez nombreux faire la fête à Crissier, promue capitale du canton le 4 juin 2005.

*Le Président du Comité d'organisation
Gilbert Bovay – Syndic de Crissier*



photo www.swisscastles.ch



Photo du haut: L'église de Crissier.

Photo du milieu: Vue aérienne de la zone «Coin de terre» et ses jardins familiaux.

Photo du bas: Zone d'activité Sorge-Sud et Sorge-Nord.



La Défense Incendie et Secours en mouvement

SDIS Evolution, en partenariat avec les communes: une réforme cantonale pour plus de sécurité, une régionalisation pour plus d'efficacité.

Les principes de base de la nouvelle organisation des secours qui se dessine dans le canton ont été présentés le 3 mars dernier par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), en charge du projet, au Conseil de l'UCV à Yverdon-les-Bains. L'article ci-après relate les articulations de cette présentation, d'abord sous les traits d'un bref bilan de ce qui a été entrepris et réalisé jusqu'à aujourd'hui, appelé SDIS 2000, puis sous la forme d'une description des mesures en cours et qui devraient être finalisées à l'horizon 2008, désignées par SDIS Evolution.

Hier, avant l'amorce de la réforme, soit en 1997, la défense incendie et secours vaudoise, relevant de la seule compétence communale, comptait plus de 17'000 hommes et femmes disséminés dans 377 corps locaux appuyés par 24 centres de renfort (CR) réunissant près de 600 sapeurs-pompiers. Ces centres de renfort, créés pour remédier aux carences d'effectifs de jour qui affectaient les corps communaux - un nombre accru de personnes travaillent la journée hors de leur commune de domicile - s'étaient

graduellement mués en unités de première intervention. En outre, le morcellement des effectifs et des moyens d'intervention se traduisait par de nombreuses disparités régionales en termes d'effectifs, d'équipements et d'efficacité. 3/4 des communes vaudoises ne comptent-elles pas moins de 1000 habitants?

Le paysage de la défense incendie et secours reposait sur le découpage politique des communes et non sur une structure façonnée d'après des critères topographiques, démographiques et d'appréciation de risques. En effet, le contexte de vie de la société ayant évolué, il s'agissait de prendre la mesure de l'ampleur des mutations qui avaient métamorphosé l'environnement:

- densification des activités humaines et des constructions, urbanisation;
- émergence de nouveaux secteurs d'activités et de loisirs;
- expansion des voies de communication, intensification du trafic automobile et des transports routiers et ferroviaires;

- concentration du tissu économique et de l'habitat dans de nouvelles régions;
- expression d'exigences plus élevées de la population et des entreprises en matière de sécurité et de secours.

Au chapitre de la lutte contre l'incendie, il était nécessaire d'intégrer les progrès rapides des techniques et des tactiques d'intervention tout en resserrant la complémentarité entre les miliciens et le corps professionnel cantonal (SSI Lausanne).



Ces dernières décennies, la nature des risques a évolué un peu partout dans le canton



Aujourd'hui, les services du feu vaudraient, soit quelque 1500 sapeurs-pompiers de milice réunis dans les détachements de premiers secours (anciens centres de renfort) et 8000 incorporés dans les corps communaux et intercommunaux, s'articulent autour d'une structure plus homogène et équilibrée, construite sur des fondations nettement améliorées:

- la mise en exploitation d'un centre de traitement des alarmes cantonal (118) mettant sur pied les équipes adaptées aux types d'événements et les assistant au besoin sur le terrain;
- l'encouragement des collaborations intercommunales visant à regrouper les corps de sapeurs-pompiers: à ce jour, près de 90% des communes ont décidé la mise en commun de leurs ressources humaines et matérielles;
- la formation renforcée, ajustée à chaque fonction et modulée selon les besoins de la milice;
- le maintien d'un système de milice aux effectifs moins nombreux mais aux compétences consolidées et au rythme d'engagement plus soutenu et équilibré;
- la répartition de missions spécifiques (pionnier, chimique toxique, etc.) dans les divers niveaux d'organisation;
- l'impulsion donnée à la modernisation et à la standardisation du matériel, des équipements et des véhicules;
- l'ouverture d'un magasin centralisé à Echallens pour le matériel et les équipements;
- la gestion informatisée et uniformisée des corps communaux et intercommunaux.



La formation des sapeurs-pompiers s'est intensifiée

Demain, en partenariat avec les communes, SDIS Evolution va pour l'essentiel procéder à la transition d'une organisation communale vers une organisation régionale, en s'attachant à:

- uniformiser le niveau sécuritaire par une régionalisation plus aboutie de l'organisation des services du feu: l'objectif consiste à assurer à chacun les mêmes chances d'être secouru de manière efficace, rapide et ciblée, partout dans le périmètre cantonal;
- renforcer la capacité opérationnelle des SDIS, en transférant les missions de renfort

vers des missions de première intervention. Passage de 24 centres de renfort à 33 détachements de premiers secours (DPS) mieux répartis en fonction des types de missions, réunissant près de 2300 sapeurs-pompiers organisés dans une septantaine de sites opérationnels;

- augmenter l'efficacité et l'attractivité du système de milice par une formation performante, des responsabilités élargies, des moyens encore mieux adaptés et l'allègement des structures et tâches administratives;
- poursuivre la rationalisation des charges financières et introduire une clé globale de répartition du financement des services de défense incendie et secours régionaux.

Une étude détaillée de la situation

Ce plan d'intention se fonde sur une étude minutieuse de la situation. Notamment sur les paramètres liés à la performance des interventions.

- la nature et la répartition des risques recensés;
- l'adaptation des moyens (effectif et matériel) à ces risques;
- les temps maximums d'intervention.

La nature et la répartition des risques ont été examinées dans le détail: la densité de la population, la situation des objets immobiliers et des sites et bâtiments industriels, les données topographiques et de circulation ainsi que le nombre et la localisation des interventions effectuées ces dernières années. L'adaptation des moyens par l'analyse des engagements, établie dans le concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus» et validée par la Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF): elle démontre que lors d'un événement courant, lorsque des personnes sont en danger ou s'il s'agit de préserver les biens, il est prioritaire de pouvoir disposer sur le lieu d'intervention d'un dispositif fort d'une dizaine de sapeurs-pompiers (dont 6 à 8 porteurs d'appareils respiratoires) dotés d'un train de feu composé d'un véhicule tonne-pompe, d'un véhicule de transport, de moyens de sauvetage et d'extinction et d'appareils respiratoires. Sous l'angle des



Des interventions plus rapides et ciblées

temps maximums d'intervention, la mise sur pied des intervenants, dès la réception de l'alarme jusqu'à la caserne, est fixée à 5-8 minutes. De la caserne au lieu d'intervention, le temps de déplacement des secours est de maximum 10 minutes dans les zones urbaines à forte densité et de 15 minutes dans les zones rurales à densité moyenne.



La capacité opérationnelle des régions a été notamment renforcée par des engins de sauvetage modernes

Un standard de sécurité cantonal

A l'appui des recommandations et des facteurs de risques considérés, le standard de sécurité cantonal retenu se profile ainsi:

Missions

- sauvetage et lutte contre le feu.

Effectifs de premiers secours

- 10 sapeurs-pompiers par unité (dont 6 à 8 porteurs d'appareils respiratoires).

Moyens de premiers secours

- véhicule tonne-pompe, véhicule de transport, moyens de sauvetage et d'extinction, appareils respiratoires.

Mise sur pied des intervenants de premiers secours

- alarme > caserne: 5-8 minutes maximum.

Temps de déplacement des premiers secours

- caserne > lieu d'intervention: 10 minutes dans les zones à forte densité / 15 minutes dans les zones à densité moyenne.

Transition d'une organisation communale vers une organisation régionale

Le standard de sécurité cantonal engage les communes à considérer les ressources humaines et matérielles à l'échelon régional et non plus communal.



L'organisation régionale, constituée de plusieurs communes regroupées, offre des **avantages évidents d'efficacité opérationnelle** en termes de rapidité et de performances des secours tout en remédiant, par la mise en commun des compétences, aux manques d'effectifs des sapeurs-pompiers communaux. Les **incidences financières positives** se concrétisent par la dotation à l'échelon régional et non plus communal, l'utilisation des infrastructures et des ressources existantes ainsi que par la planification et la permutation des moyens en fonction de la charge d'utilisation.

Une structure régionale claire

L'espace cantonal sera structuré en 33 régions couvertes chacune par un **SDIS**. Ce dernier comprend, sous l'angle opérationnel, un détachement de premiers secours (**DPS**) auquel seront rattachés un ou plusieurs **sites opérationnels**, soit un total cantonal d'une septantaine de dispositifs de première intervention réunissant les intervenants, le matériel et les véhicules dotés selon les divers types d'événements auxquels ils seront affectés.

Chaque **DPS** pourra compter sur l'aide d'un ou plusieurs détachements d'appui (**DAP**): une centaine d'unités à l'échelon du canton. Le potentiel d'intervention est garanti par une organisation suffisamment souple pour permettre aux DPS de se mobiliser en renfort les uns des autres si nécessaire hors de leur rayon d'action. Les engagements seront mieux répartis et leurs charges diminuées par la suppression des doubles mobilisations.

Plus en détails

Service de défense incendie et secours (SDIS)

- Les 33 SDIS sont constitués par le regroupement des ressources sapeurs-pompiers des communes qui les composent;

- Les SDIS comprennent un détachement de premiers secours ainsi qu'un ou plusieurs détachements d'appui;

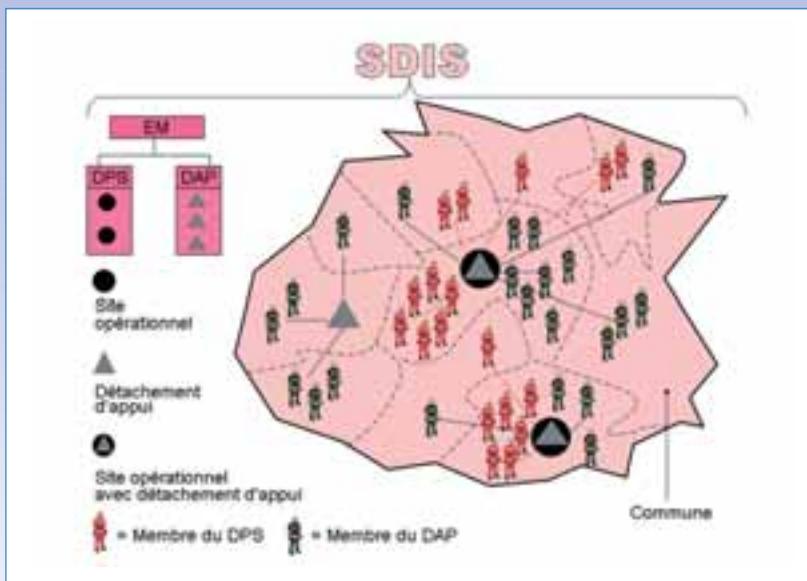
- Les SDIS sont les répondants de l'ensemble des missions qui leur sont confiées dans leur propre secteur.

Leurs missions s'étendent:

- à la défense contre l'incendie;
- aux secours en cas de dommages causés par le feu ou les éléments naturels;
- aux accidents ou à d'autres situations à caractère d'urgence;
- à la lutte en cas de pollution en relation avec des produits chimiques toxiques;
- à la lutte liée à des liquides polluants;
- à la lutte contre les effets dus à la radioactivité;
- aux prestations complémentaires.

Sites opérationnels

- Les sites opérationnels constituent les dispositifs de première intervention;



- L'effectif et la dotation sont adaptés à la nature des risques considérés;

- Les sites sont répartis en catégories distinctes selon les types d'événements affectés;

- Un ou plusieurs sites opérationnels forment le détachement de premiers secours.

Les secteurs d'interventions sont définis selon les types d'événements suivants:

- mise en danger de personnes, d'animaux et de biens - tâches spéciales;
- petits feux divers et extérieurs, petits feux de véhicules, alarmes automatiques - écoulements sans contamination des eaux et/ou des sols;
- petits feux de bâtiments;
- feux importants d'immeubles avec forte densité de personnes, feux d'immeubles de grande hauteur, autres grands feux.

Détachement de premiers secours (DPS)

- Les 33 DPS sont constitués d'un ou de plusieurs sites opérationnels;

- Les DPS sont forts de 2300 sapeurs-pompiers expérimentés, au bénéfice d'une formation spécifique;

- Les DPS sont organisés de manière à garantir en tout temps la capacité de première intervention dans l'ensemble de leur région; ils peuvent être appelés en renfort, en dehors de leur secteur d'intervention.

Détachement d'appui (DAP)

- Les DAP sont constitués en groupes alarmables; ils font partie de la structure opérationnelle d'intervention;

- Les DAP comptent 4500 sapeurs-pompiers issus de corps communaux et nantis d'une formation de base;

- Les DAP forment le réservoir de recrutement et de formation pour les DPS.

Renforcement du système de milice

Le service de milice axé sur le volontariat est confirmé et encouragé. A terme, l'obligation de servir et la taxe d'exemption qui y est soumise sont appelées à disparaître. La relève sera stimulée par des attributions de compétences élargies et la perspective d'engagements plus fréquents. L'attractivité du service sera revalorisée par une formation étoffée, des responsabilités accrues, la dotation d'outils performants et l'allégement des tâches administratives.

En conclusion

Partout en Suisse comme ailleurs, les structures s'affinent et les processus de régionalisation se dessinent.

Réorganiser et régionaliser la structure du SDIS vaudois visent à rapprocher les premiers secours des lieux de risques pour mieux protéger la population, le patrimoine immobilier et les activités économiques de notre canton. Ce défi, alliant efficacité et sécurité, est passionnant. Il doit nous stimuler à nous surpasser grâce à un état d'esprit ouvert entre tous les partenaires de la sécurité. En matière législative, les dispositions de 1997 seront soumises à révision cette année afin de consacrer dans les textes la réforme de l'organisation des services du feu dès 2006.

André Marti
Directeur DDIS, ECA



Pierre-Yves Maillard > Conseiller d'Etat, chef du DSAS

Figure de proue d'une nouvelle génération de politiciens de gauche, syndicaliste efficace, vice-président du Parti socialiste suisse, défenseur des valeurs fondamentales de notre société: la famille, le droit au travail, à l'éducation et à la santé, Pierre-Yves Maillard, personnalité charismatique du PS, est sans aucun doute l'un des rares politiciens vaudois à pouvoir envisager, dans un futur plus ou moins proche, une candidature au Conseil fédéral.

Jeune et dynamique, regard perçant aux yeux d'azur, inconditionnel de la chemise ouverte, sans cravate ni flonflon (ndlr: n'a-t-il pas prêté serment devant le Grand Conseil dans cette tenue!), «PYM», comme beaucoup le surnomment, est un édile qui a toujours privilégié l'être plutôt que le paraître, les actions directes plutôt que les logorrhées électorales, l'attaque frontale plutôt que la langue de bois.

Le 24 octobre 2004, Pierre-Yves Maillard remporte haut la main l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois. Il remplace son collègue de parti Pierre Chiffelle, démissionnaire pour raison de santé. C'est ainsi qu'il prend, dès le 1er décembre 2004, la direction du DSAS, le

Département vaudois de la santé et de l'action sociale.

Il est de tradition de s'enquérir auprès des nouveaux Conseillers d'Etat d'un premier bilan après cent jours d'activité. Nous ne dérogerons pas à cette habitude et pour cela, nous avons rencontré Pierre-Yves Maillard au siège de son Département, situé dans les murs de l'ancienne caserne de la Pontaise. Un bâtiment militaire à l'origine, transformé et aménagé avec goût et intelligence pour une affectation uniquement civile dorénavant.

• Point Commun(e): Monsieur le Conseiller d'Etat, avez-vous des nouvelles de Pierre Chiffelle?

– Aux dernières nouvelles il se portait beaucoup mieux, mais il doit encore se ménager s'il veut obtenir une guérison complète et durable. On peut faire des concessions dans la vie mais pas quand il s'agit de sa santé.

• Pouvez-vous nous rappeler les grandes lignes de votre curriculum vitae?

– Mes parents, originaires de Porsel, un petit village près d'Oron mais sur terri-

toire fribourgeois, sont venus s'établir à Lausanne dans les années soixante. Au début, mon père exploitait un petit garage, mais les affaires étaient difficiles. Alors il s'est fait engager à la ville de Lausanne en qualité d'employé communal, devenant ainsi concierge d'un établissement scolaire. Je suis né en 1968 dans la capitale vaudoise, une fameuse année pour toute une génération de gauche! (Mai 68). Toute mon enfance s'est déroulée entre la ville, la semaine et la campagne fribourgeoise, le week-end et les vacances. Aujourd'hui encore, je retourne régulièrement dans notre maison de Porsel. J'ai fait toute ma scolarité à Lausanne, y compris l'université où j'ai obtenu ma licence en lettres avec la philosophie comme branche principale.

• Quel a été votre parcours professionnel de l'université à nos jours?

– Mon premier emploi, qui était un mandat à mi-temps, a été celui de secrétaire de la Fédération des Associations d'étudiants, un poste que j'ai tenu pendant deux ans. Parallèlement, j'ai commencé à faire des remplacements à l'école publique où j'enseignais le français, la philo et l'histoire.

Après une petite parenthèse en qualité de conseiller personnel de Jean Jacques Schwaab, alors Conseiller d'Etat, je me suis investi dans l'enseignement. J'ai fait une année de stage pédagogique (au SPES, qui était l'ancêtre de la HEP actuelle), puis j'ai passé six ans en tant que prof au Collège d'Entrebois à Lausanne. En 1999, je suis élu au Conseil National. Dès lors, il était difficile de concilier ma profession d'enseignant avec celle de député. En 2000, j'entame ma carrière de syndicaliste à la FTMH où j'occupe le poste de secrétaire régional pour Vaud et Fribourg. J'ai assumé cette fonction pendant 4 ans; durant cette période j'ai eu la chance de contribuer activement à la fusion entre la FTMH et le SIB. En automne 2004, suite à mon élection au Conseil d'Etat, je dois naturellement démissionner.

• Parlez-nous un peu de votre parcours politique?

– A l'instar de nombreuses femmes et hommes politiques de ce pays, j'ai commencé ma carrière en entrant au Conseil communal de ma commune de résidence. Je suis donc élu au Conseil communal de Lausanne en 1990 sur la liste du Parti socialiste. Je fais partie de cette assemblée jusqu'en 1998, date à laquelle je suis élu au Grand Conseil. L'année suivante, j'ai accédé au Conseil National. Je suis également vice-président du Parti socialiste suisse.

• **En 2004, votre candidature au Conseil d'Etat était-elle programmée?**

– Pas du tout, depuis 15 ans que je fais de la politique, je n'ai jamais eu de plan de carrière. Je suis avant tout un militant qui me bats pour un monde social plus équilibré. Je suis un amoureux de la politique, c'est une passion. Je me suis souvent lancé dans des candidatures à contre-temps. Une première fois en 1997, dans une complémentaire contre Jacqueline Maurer, sans aucune chance d'être élu. Pour la petite histoire, sachez qu'une heure avant le congrès du parti qui devait désigner son candidat, je n'avais pas encore décidé si j'y allais ou si je n'y allais pas. Toute l'assemblée attendait que l'une ou l'autre «stars» du PSV manifeste son intérêt. Las, vous connaissez la suite, c'est moi qui me suis dévoué, j'ai été battu mais d'assez peu.

Aux élections de 2002, j'avais de réelles chances d'être élu, je siégeais au National et j'étais président du Parti socialiste vaudois. J'ai renoncé à me présenter afin de poursuivre mon action syndicaliste à la FTMH. D'autre part, le parti était fort bien pourvu en candidats de valeur avec des pointures telles que Francine Jeanprêtre, Anne-Catherine Lyon et

Pierre Chiffelle. Pour la complémentaire de l'année dernière, il fallait conserver notre deuxième siège au Conseil d'Etat. Rien n'était joué d'avance, tout peut arriver dans une complémentaire à un contre un, d'autant plus que mon adversaire était le candidat de la droite et que cette dernière est majoritaire dans ce canton. Je suis pour qu'on serve son parti et non qu'on s'en serve.

• **Etes-vous satisfait d'avoir obtenu le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)?**

– Je m'étais plus ou moins fait à l'idée de reprendre le DIRE, soit le dicastère de mon prédécesseur. Lorsque l'on m'a proposé le DSAS, je dois avouer que pour moi ce fut une surprise et une grande satisfaction. En soi, c'est un Département de rêve; malheureusement, ce qui est compliqué c'est le contexte actuel. Un contexte financier ardu avec une majorité politique qui n'est pas la mienne.

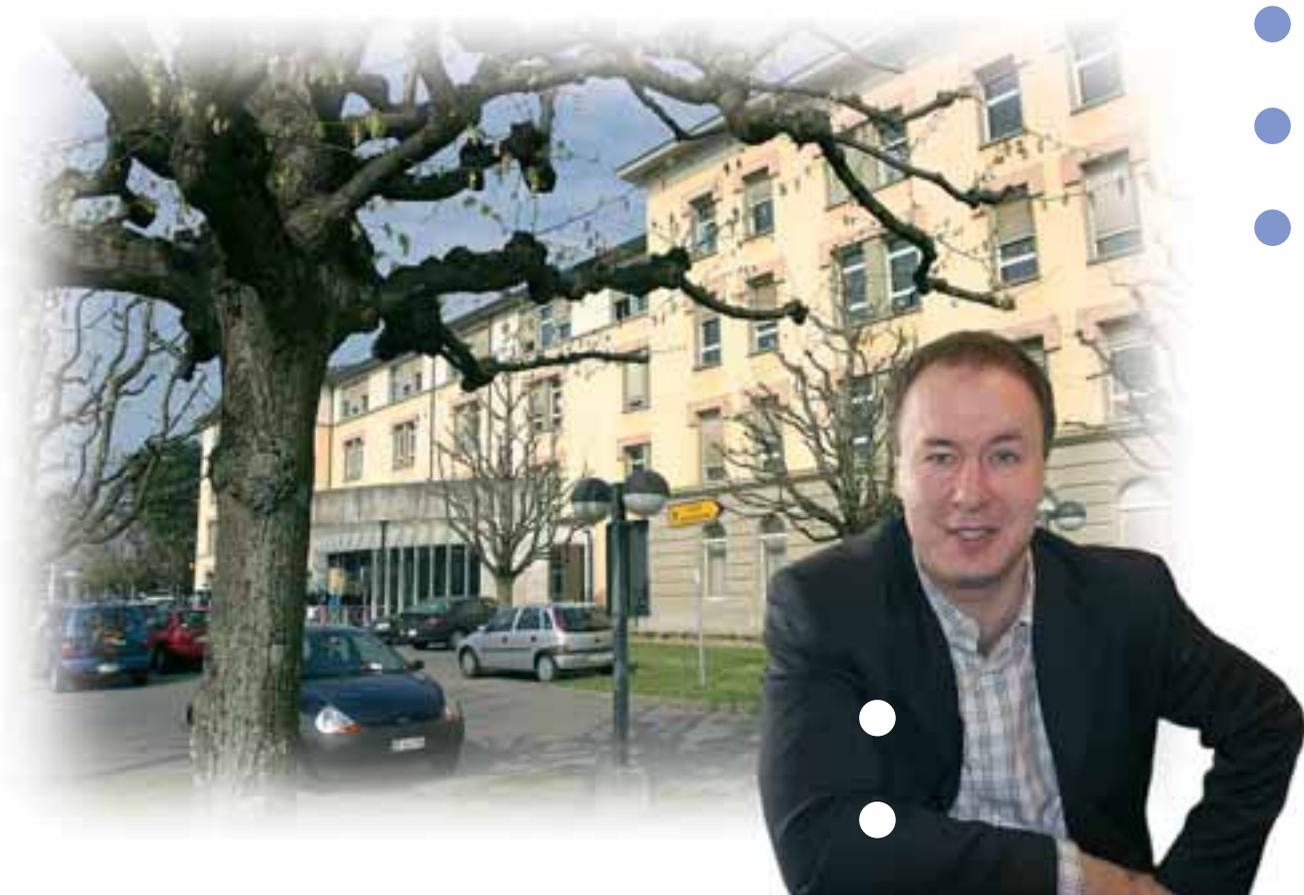
• **Quelles sont vos principales préoccupations?**

– Dans l'immédiat, le résultat des votations du 17 avril et les conséquences qui en découleront. En cas de défaite gou-

vernementale, j'ai des craintes quant à l'avenir de la politique de consensus qui prévaut depuis le début de la législature. Il y a des risques que l'on retombe dans une période d'affrontements, tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil. Un autre souci est celui des jeunes chômeurs et des jeunes sans formation. A ce jour, 2200 jeunes de 18 à 25 ans bénéficient de l'aide sociale, dans le Canton de Vaud. Cette situation n'est pas tolérable. Je m'engage à essayer de trouver des passerelles entre l'aide sociale et la formation professionnelle. Il faut absolument trouver des pistes pour sortir ces jeunes de la précarité. Pour ce faire, une collaboration entre mon département et ceux de l'Economie et de Formation et Jeunesse est indispensable. A ce propos, j'entends proposer des mesures pilotes au Conseil d'Etat cette année encore.

• **Entre 2003 et 2004, la facture sociale a explosé. Quelles en sont les causes et quels moyens envisagez-vous pour enrayer cette spirale?**

– Il y a plusieurs facteurs. L'augmentation du nombre des bénéficiaires est due à la situation économique qui exclut toujours plus de personnes du monde du travail.





Les milieux qui défendent les entreprises suisses d'une certaine importance ont exigé de pouvoir se battre sur le marché mondial avec le moins d'entraves possibles, ce qui a pour conséquence que l'on se préoccupe toujours davantage du profit, du rendement des capitaux, que de la production, de la croissance ou du pouvoir d'achat des travailleurs. La difficulté provient du fait que la facture sociale est une dépense liée, découlant de l'application de diverses lois et que nous ne disposons pas de moyens pour la comprimer, sinon de la possibilité de trouver des solutions pour permettre à certains de sortir du système d'aide dans lequel ils sont installés bien malgré eux. Une des conséquences supplémentaires de cette situation est aussi le manque de logements de secours pour toute une catégorie de démunis.

Tous ces éléments démontrent que la situation se dégrade, et qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour enrayer ce phénomène.

• Dans le domaine de la santé, le canton de Vaud est un des cantons les plus chers de Suisse. Comment peut-on remédier à cette situation? Le regroupement des hôpitaux constitue-t-il une solution à cet égard?

Nous avons un hôpital universitaire dont le coût n'est pas payé à son juste prix. Mais ce n'est pas la cause principale des hausses du coût de la santé. Le CHUV, par exemple, a réalisé une augmentation de son activité de 3% au cours de l'année dernière avec un budget stable. Les primes d'assurance ont, quant à elles, augmenté de 4,5% en 2005. Parallèlement, on a procédé depuis plusieurs

années à une rationalisation constante des prestations. Des regroupements ont été réalisés dans ce but. Paradoxalement, nous sommes arrivés à un tel degré de concentration, dans certains endroits, que des constructions nouvelles se révèlent indispensables. Pour ce qui concerne l'avenir, je prendrai des options sur la base des expériences faites, sans a priori.

• Un des dossiers les plus importants qui vous attend est celui de l'application de la péréquation financière entre les cantons et la Confédération (RPT). Quelles en seront les conséquences pour les communes, notamment dans le domaine de la politique sociale?

L'entrée en vigueur de la RPT est prévue pour 2008. Nous n'en sommes donc qu'au début des réflexions avec nos partenaires fédéraux. Mais il est évident qu'il faudra que nous ayons des discussions avec les associations de communes afin de déterminer si nous intégrons cette question dans les négociations que nous appelons de nos vœux sur la participation attendue des communes au redressement des finances vaudoises (les 100 mios...) Dans cette opération, le Canton est censé compenser ce qu'il perd (dans le secteur social, par exemple), par ce qu'il gagne (en matière d'entretien des routes nationales, notamment). Cependant, il est évident, que dans le domaine social, les coûts étant partagés entre l'Etat et les Communes, ces dernières risquent d'être pénalisées. Je crois dans les vertus de la négociation et espère que nous parviendrons à trouver un accord, dans l'intérêt commun de l'Etat et des communes.

• En dehors de la politique, comment occupez-vous votre temps libre?

– Je joue un peu au badminton et au football et j'aime bien faire de bons repas avec mon amie et avec mes amis, sans oublier bien-entendu mes retours aux sources du côté de Porsel.

• Votre livre de chevet actuel?

– Mmmh! Le budget cantonal, peut-être!

• Avez-vous une passion dans la vie?

– Plein, la vie est passionnante!

• Pour terminer, pouvez-vous répondre très brièvement à ces questions:

– Doit-t-on construire une piscine olympique à Lausanne?

La couverture prévue de Bellerive est une bonne option.

– Etes-vous d'accord avec la fermeture des services chirurgicaux décentralisés?

Pas toujours.

– Si l'on vous avait invité aux funérailles du pape, y seriez-vous allé?

NON

– Etes-vous pour un canton à 7 ou à 12 districts?

Aucune idée!

– Accepteriez-vous d'être candidat au Conseil fédéral?

Cela dépend du contexte.

– Votre vote si vous pouviez voter sur la nouvelle Constitution européenne

NON

– De Gaulle est le plus grand Français de tous les temps, quel est le plus grand Suisse pour vous?

Celui qui lutte tous les jours pour sa dignité.

Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat de toutes ces précisions. Gageons qu'avec un politicien de votre envergure et de votre pugnacité, les domaines de la santé et du tissu social pourront s'améliorer sensiblement et durablement ces prochaines années. C'est tout le mal que nous vous souhaitons.



Pro Senectute La solidarité > une vieille idée qui a de l'avenir!

«Je n'arrive plus à changer l'ampoule de mon plafonnier», «Je suis tombée en voulant décrocher mes rideaux», «Je n'arrive plus à porter les courses, elles sont trop lourdes».

L'épicerie de quartier a fermé; le facteur n'a plus le temps de demander des nouvelles du petit-fils; la billetterie des transports publics devient incompréhensible.

Tant de petits problèmes qui arrivent avec l'avancée en âge. Faut-il à chaque fois prévoir l'intervention d'un service de l'Etat? Ce dernier a-t-il les moyens d'offrir ce genre de prestation? Poser la question, c'est y répondre.

A l'heure où les finances publiques sont plus anémiques que jamais, peut-être est-il temps de retrouver d'anciennes recettes un peu oubliées.

L'Association Pro Senectute Vaud a lancé en 2004 un programme ambitieux: **«Quartiers solidaires»**. L'idée est simple: s'appuyer sur les ressources, et il y en a, des habitants d'un quartier ou d'une région pour créer des envies de rendre service, de s'entraider les uns les autres, d'imaginer et de mener à bien des projets voulus et portés par la population.

Le travail commence par la mise en réseau de l'ensemble des professionnels travaillant dans le quartier ou la région. Il se poursuit par une enquête approfondie auprès de la population où les besoins et

les ressources sont mises en évidence. Les conclusions sont restituées aux habitants et aux professionnels lors d'un Forum communautaire. Par la multiplication des forums, on assiste progressivement à l'émergence d'idées qui finissent par se concrétiser en projets.

C'est ainsi que dans le quartier de Bellevaux à Lausanne, une quinzaine de projets ont surgi des envies de la population. Un groupe d'habitants a décidé d'organiser une rencontre hebdomadaire autour d'une tasse de café, un autre groupe organise un repas hebdomadaire, des passionnés lancent un projet de journal de quartier, d'autres programment des films reflétant les envies des habitants. On sent aujourd'hui un véritable bouillonnement d'idées qui se concrétisent d'un forum à l'autre.

Ce processus est également en train de naître, à l'instigation de Pro Senectute Vaud en partenariat avec la Fondation Leenaards, dans d'autres quartiers et régions du Canton, notamment grâce au généreux soutien de la Société Suisse d'Utilité Publique et de la Loterie Romande.

Une dame habitant le quartier de Bellevaux s'est écriée au cours d'un forum: «C'est un véritable petit miracle, je n'imaginai pas pouvoir encore vivre cela».

La solidarité n'est sans doute pas la panacée universelle, mais lorsqu'elle surgit, elle est porteuse d'espoir et d'avenir.



Texte > Pro Senectute Vaud
Olivier Nordmann,
Responsable du Service Animation



MATLO >

Modification en Aménagement du Territoire sur la Légalité et l'Opportunité



Une commission d'accompagnement a été constituée en automne 2004. Elle est présidée par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Le vice-président est Monsieur le Préfet Jacques Bezençon. Les représentants de l'UCV sont MM. Jean-Daniel Chamot syndic de Morrens, Michel Henry syndic de Corsier-sur-Vevey, Michel Wehrli syndic de Bussigny, ainsi que la sous-signée. Parmi ses autres membres se trouvent aussi un représentant de l'AdCV, de nombreux professionnels de l'aménagement, un du CODEV, deux de la FSU, un de l'IGSO, ainsi que trois représentants du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT).

D'emblée, il faut relever que la constitution de ce groupe d'accompagnement n'est pas innocente, puisque ses propositions n'ont pas de valeur décisionnelle au sens d'un comité de pilotage. Ses compétences se résumeraient plutôt, d'après le SAT, à une «prise de température».

Sa mission est de définir et de valider les mesures à prendre pour répondre à l'entrée en vigueur de la modification de la LATC au 1er janvier 2004. Les nouveautés concernent avant tout les plans d'affectation communaux en zones à bâtir et tendent principalement à limiter le pouvoir d'examen du SAT à la légalité et à ouvrir une voie de recours directement au Tribunal administratif.

Les objectifs sont de mettre en commun les attentes et les besoins de tous les partenaires, de jouer un rôle de relais auprès des partenaires externes et de définir des modalités pratiques.

La commission traite des sujets suivants:

- Le contenu du rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT. Ce rapport accompagne notamment les plans d'affectation.
- La forme de l'examen préalable et le processus de coordination avec les partenaires concernés.
- La justification du projet d'aménagement: application des articles 15 et 19 LAT.
- La planification régionale et stratégique (lien avec le PDCant.).

A ce jour la commission s'est réunie à quatre reprises. Ses travaux se termineront à fin 2005.

Dès le départ, le point névralgique s'est fait sentir: savoir où s'arrête la légalité et où commence l'opportunité. Placer le «casseur» n'est pas chose aisée... Les représentants de l'UCV restent vigilants afin que la décision prise par le Grand Conseil, en mars 2003, ne soit pas vidée de sa substance en rétrécissant la marge de manœuvre des communes en opportunité: marge déjà bien tenue. Cet exercice s'avère délicat, car l'Etat tente de mettre des barrières en amont en faisant monter d'un cran la légalité.

Cette question épineuse s'est profilée à plusieurs reprises lors des discussions de la commission au sujet de l'accord préliminaire et du rapport d'aménagement comme passeport pour l'examen préalable. Notamment au sujet de l'élaboration d'un guide de rédaction pour le rapport d'aménagement. Dans le canevas proposé, la justification du projet dépend de la nécessité de légaliser et de l'équipement du terrain. Concernant la nécessité de légaliser, le projet sera examiné sous quatre angles dont les besoins auxquels il répond. On perçoit ici toute l'ambiguïté de la démarche car, en évoquant les «besoins», on empêche déjà sur le terrain de l'opportunité. Deux séances seront plus particulièrement consacrées aux articles 15 et 19 LAT.

Par ailleurs, s'il fallait prouver le besoin et la coordination régionale lors de chaque projet d'aménagement, on ne voit pas alors à quoi serviraient les démarches directrices (Plan ou Schéma Directeur Communal ou/et Régional) exigées par l'Etat. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de pouvoir s'appuyer sur ces démarches lorsqu'elles existent et sont à jour, de manière à trancher sur la clause du besoin une fois pour toutes «en amont».

En toile de fonds à ce bilan, l'avant-projet du Plan Directeur cantonal (PDCant) qui semble déjà acquis aux représentants de l'Etat. Ces derniers basent leurs recommandations relatives au plan d'affectation sur deux principes fondamentaux émanant du PDCant. à venir: une utilisation mesurée du sol (art.1 al.1 LAT), ainsi qu'un impact gérable sur le réseau des transports (art. 3



al. 3 litt. a LAT). Si nous ne nions pas la force contraignante de la législation fédérale, nous souhaiterions que le Canton se livre à une sélection moins restrictive. Quelques principes nous paraissent, en effet, avoir été oubliés... A titre d'exemples, le même article 1 alinéa 1 LAT implique aussi que les besoins de la population et de l'économie soient pris en compte; son alinéa 2 lettre c demande aux autorités de promouvoir une décentralisation judiciaire de l'urbanisation et de l'économie; l'article 3 LAT à son alinéa 4 lettre a veut que les besoins spécifiques des régions soient pris en compte et les disparités entre celles-ci réduites.

Chers lecteurs, vous le constatez, les discussions ne manqueront pas de sel, mais le sel vaut mieux que l'amertume...

Les pv et documents validés par la commission MATLO seront prochainement disponibles sur le site du SAT:

www.dire.vd.ch/sat/projets/matlo



«ITEX» de l'ADER > est une exposition itinérante sur les moyens de production et les économies d'énergies à destination des communes et des écoles vaudoises.

«Cité de l'énergie», «Prix solaire suisse», «Cité verte», «Prix solaire européen», tout comme les Services Industriels de la Ville de Lausanne qui cumulent une longue liste de distinctions en matière de politique énergétique durable, l'ADER, l'association à but non lucratif pour le développement des énergies renouvelables, travaille activement depuis 25 ans pour la promotion et le développement des énergies douces en Suisse romande. C'est pourquoi de nombreuses communes sont déjà membres de l'ADER et peuvent ainsi profiter de conseils, d'études et de directives en matière de politique énergétique communale.

L'association ADER a été déclarée d'utilité publique et a pour objectifs de:

- **Stimuler les études ou applications pratiques concernant la production décentralisée d'énergies renouvelables et favoriser la réalisation d'installations expérimentales.**
- **Promouvoir les économies d'énergies sous toutes les formes.**

De nombreux projets de recherche et de développement ont été réalisés in situ, dans des communes, chez des particuliers, des agriculteurs. Il s'agit des productions de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, du biogaz, de biocarburants, de la cogénération, des projets d'économies d'énergie, mais aussi de l'énergie hydraulique avec la fondation

MHYLAB qui est un des laboratoires européens de renom en matière de mini-hydraulique. MhyLab, fondation à but non lucratif, indépendante de tout constructeur ou entreprise, a été créée dans le but d'étudier et développer les équipements spécifiques aux petites centrales. Ce centre de compétences développe des machines adaptées à la petite hydraulique et assure le soutien technique, le suivi de réalisation et le contrôle des performances des petites turbines.

Outre des réalisations techniques, pour s'adapter à l'évolution de l'information, l'ADER met à disposition une exposition itinérante sur les moyens de production et les économies d'énergies nommée «ITEX». Le projet ITEX est né de l'exposition «Energie et Climat: poussée de fièvre» créé en collaboration avec l'EPFL et l'Université de Lausanne sous l'impulsion du festival Science et Cité en 2001. Cette exposition sur l'énergie s'est peu à peu étoffée et est devenue mobile, ceci avec le soutien de la Loterie Romande, de la Ville de Lausanne et du WWF. Un camion autonome en énergie est équipé de panneaux solaires flexibles, d'une éolienne et roule avec du biocarburant. «ITEX» est une exposition modulable composée, outre les posters informatifs, de plusieurs modules interactifs qui permettent de pratiquer les énergies renouvelables: vélo-générateur musical, génératrices à manivelles, solar sound system: puissante sono mobile pour dj solaire, borne informatique avec site internet, jeux pédagogiques et vidéos thématiques...

«ITEX» a déjà fait plus de 220 jours d'exposition en 3 ans, avec notamment le Salon du livre de Genève 2002, les Universités de Lausanne et Fribourg, l'EPFL, plusieurs marchés et centres commerciaux ainsi que des festivals en Suisse romande. L'exposition se décline en plusieurs formules, en intérieur ou en extérieur et selon les moyens et la place à disposition. Tout comme l'ADER, le but d'«ITEX» est d'informer et de faire découvrir les problèmes énergétiques ainsi que leurs solutions à un public large et varié.



Pour plus de renseignements sur l'ADER et ITEX

www.ader.ch

Association pour le Développement des Energies Renouvelable

Sévelin 36 • 1004 LAUSANNE - CH
Tél: 021 626 38 23 Fax: 021 626 27 00
CCP 10-12529-1

E-mail ADER: ader@bluewin.ch

E-mail ITEX: expo.itex@ader.ch



Le papier recyclé - un choix qui s'impose

**Séminaire à l'intention des communes et des entreprises
mardi 24 mai 2005 de 9h à 11h - entrée libre**

- Objectif:** Promouvoir l'utilisation du papier recyclé en s'appuyant sur l'expérience de l'Etat de Vaud et les professionnels de la branche
- Public-cible:** responsable des économats, des photocopieuses et des imprimantes, collaborateurs des collectivités publiques et des entreprises
- Lieu:** Château d'Yverdon - Place de Pestalozzi - Yverdon-les-Bains
- Inscription:** Par e-mail auprès de: Marianne.becerra@sg-dinf.vd.ch
Par fax: au 021 316 70 34
- Infos sur:** www.vd.ch/durable ou au 021 316 73 24
- Organisation:** Unité de développement durable en collaboration avec la Fondation pour la pratique environnementale en Suisse - Pusch

● > Mutation et changement de culture avec le nouveau décret électrique vaudois.

● Ayant pour objectif d'assurer la sécurité d'approvisionnement, le nouveau décret cantonal vaudois allie une organisation du paysage électrique vaudois inchangée (maintien des aires de desserte actuelles) à des changements importants en matière de transparence, d'harmonisation et de contrôle des prix. Sous un apparent statu quo, il amorce donc une réelle mutation et un changement de culture.

● Les activités de la branche électrique s'exercent actuellement dans un contexte de libéralisation sauvage qui ouvre la voie à des pratiques qui pourraient mettre en danger l'organisation du secteur électrique. L'électricité ne peut pas être stockée, elle doit être produite à l'instant même où elle est consommée. De garantir en tout temps cette simultanéité met en jeu un système complexe, d'abord sur le plan de la gestion technique mais également sur les plans commerciaux et financiers. En empêchant des acteurs de s'infiltrer dans les failles d'un système et d'ébranler ses fondements sans en assumer les devoirs, le nouveau décret cantonal vise à assurer une certaine stabilité.

● En contrepartie du maintien des aires de desserte actuelles, le décret pose un certain nombre d'exigences en matière de transparence et d'harmonisation des tarifs qui sont dans l'intérêt des clients. Ceux-ci verront désormais figurer sur leur facture non plus un prix global de l'électricité, mais de manière distincte le prix

de l'énergie, les coûts de l'acheminement à très haute, moyenne et basse tension, ainsi que les prestations des collectivités publiques (droit d'utilisation du sol notamment). L'exigence de publication de ce qui est appelé dans le métier «le timbre» figure dans le projet de LAPeI. Ainsi donc, avant même que la loi fédérale soit votée et que des dispositions soient admises pour la rétribution des réseaux et le calcul des différentes composantes d'acheminement de l'énergie, les clients vaudois sauront combien ils paient et pour quelle prestation liée à la fourniture d'électricité. L'évolution est de taille!

● Le deuxième pas significatif est l'harmonisation des prix exigée par ce décret et la lutte contre les différences excessives de tarifs. Les tarifs de transit (timbre) devront être approuvés par le Conseil d'Etat sur préavis d'une Commission cantonale. En cas de différences excessives et sur préavis de cette Commission, le Conseil d'Etat pourra ordonner une baisse de ces tarifs ou s'opposer à une hausse. Le décret va jusqu'à exiger que les entreprises d'électricité transmettent à la Commission les calculs effectués pour les fixer! De telles exigences, avec les comparaisons qu'elles permettent sur le plan vaudois, amèneront les entreprises d'électricité à adopter un taux de rendement du capital investi et des normes d'entretien similaires, aux différents niveaux de tension, pour des réseaux de même nature.



A cet égard, il convient de relever que le décret précise qu'une concession ne peut être octroyée sur si «l'entreprise dispose d'un réseau électrique sûr, fiable, performant et économique et qu'elle jouit d'une capacité économique suffisante pour l'entretien et le renouvellement de son réseau». Il faudra bien dès lors que le Conseil d'Etat admette un niveau de timbre qui permette aux Entreprises d'Approvisionnement en Electricité (EAE) de continuer à autofinancer de nouveaux investissements et à couvrir leurs charges d'entretien.

En tant que responsable des Services Industriels d'une ville qui a été la première en Suisse à avoir obtenu en 2004 la médaille d'or en matière de politique énergétique: l'EEA GOLD AWARD, j'ai soutenu différentes dispositions visant à favoriser les nouvelles énergies renouvelables.

Tout n'est bien sûr pas parfait dans ce nouveau décret et en particulier la perception d'un émolument permettant le fonctionnement de la Commission. Mais il est globalement positif compte tenu des évolutions précitées et de la volonté d'assurer la sécurité d'approvisionnement à des conditions économiques favorables pour les consommateurs.

Il est évident que nous ne l'avons pas attendu pour optimiser nos coûts et acquérir de nouveaux outils modernes et performants, notamment informatiques, grâce à des collaborations. L'exemple de la société Neo Technologies, fondée par la commune de Lutry, la Romande Energie et les Services Industriels de Lausanne, est celui d'une collaboration réussie. Le but de ces efforts est louable puisqu'il s'agit d'optimiser les processus et de baisser les prix pour nos clients.

Enfin, ce décret est cohérent avec la stratégie défendue par la ville de Lausanne et nombre de communes vaudoises visant à maintenir le groupe CVE-RE en mains majoritairement publiques. L'enjeu final n'est ni plus ni moins le maintien de centre de décisions en Suisse romande et la maîtrise de nos ressources hydroélectriques.





Décret sur le secteur de l'électricité! > Pourquoi faire?

Voilà la véritable question qui doit être posée! En fait existe-t-il un véritable besoin de légiférer dans ce domaine au niveau cantonal?

Je rappelle ici que seuls 3 ou 4 cantons ont estimé judicieux de le faire! Que font les 22 autres cantons ? Ne vivent-ils pas la même situation que Neuchâtel, Jura, Fribourg ou Vaud? Vous en conviendrez on peut douter de l'urgence alors que l'on sait que la loi fédérale dans ce domaine (LApEI) est prévue d'être mise en vigueur en 2007.

Mais c'est sans compter sur l'amour des lois du Vaudois qui pousse le Conseil d'Etat à présenter un décret qui tente de tout régler en construisant une usine à gaz avec régime de concession et prélèvement d'une dime sur chaque kWh!

Plus grave encore, le décret entraîne un transfert massif des compétences communales au canton, comme si ces dernières années ne suffisaient pas. L'autonomie dont jouissent les communes distributrices disparaît purement et simplement, y compris d'ailleurs en

matière tarifaire. On constate parfaitement que l'Etat ne transfère des compétences aux communes que lorsqu'il s'agit d'économiser sur le dos de celles-ci; le transfert des routes en est un vibrant exemple!

Le décret vaudois oblige les entreprises distributrices d'électricité à mettre en vigueur un système de facturation prévu par la loi fédérale qui sépare le produit, le transport et les prestations aux collectivités publiques. Très bien! Ce système non contesté fait l'objet d'une analyse au niveau fédéral (politique et économie de la branche) pour qu'il soit le même sur tout le territoire national et applicable dès la mise en vigueur de la loi fédérale. Eh bien, non! le canton de Vaud va plus vite et exigera des entreprises distributrices d'électricité vaudoises de mettre en vigueur un système avant que celui-ci soit reconnu par la Confédération! Alors que la grande majorité des entreprises distributrices d'électricité suisses n'y seront pas contraintes.

Je suis favorable à une réglementation sur le marché de l'électricité. Celle-ci n'est pas un bien de consommation comme les autres. L'électricité fait partie des énergies de réseau comme le gaz ou l'eau et elle doit faire l'objet d'attention particulière en vue de garantir une qualité et une sécurité d'approvisionnement à chaque client citoyen suisse.

C'est donc un objet éminemment situé à l'échelon national et qui ne concerne pas que le canton. Celui-ci a bien d'autres choses à régler!

Texte > Alain Bourqui, député





Nouveaux services Internet à disposition des communes sur

www.camac.vd.ch

Le site Internet de la CAMAC permet dorénavant aux communes de gérer, non seulement les demandes de permis de construire, mais également l'ensemble des documents de la procédure (délivrance en ligne des permis de construire, d'habiter, etc). L'objectif: faire gagner du temps aux responsables communaux et permettre la standardisation de certains documents officiels issus des communes vaudoises.

Partant du principe qu'une grande partie de l'information liée aux permis de construire est déjà systématiquement introduite dans sa propre base de données, la CAMAC a mis en place de nouvelles prestations. L'idée est d'éviter aux communes de fastidieuses opérations de double saisie.

Ces nouvelles prestations permettent à chaque commune de produire les documents nécessaires sur l'ensemble de la procédure de permis de construire via son compte CAMAC*, ceci depuis la première demande de l'architecte à la décision finale.

Concrètement, une liste de modèles de saisie est disponible en ligne pour chaque dossier. Reprenant automatiquement les

données de la demande de permis, la commune a la possibilité de compléter et de modifier certaines parties du document, et ensuite de le sauvegarder ou de l'imprimer depuis son propre navigateur Internet.

Pour le permis de construire, à titre d'exemple, la commune peut introduire ses conditions générales dans la zone dédiée à cet effet. Elle a même à disposition un traitement de texte simplifié qui permet, entre autres, de récupérer des informations des logiciels bureautiques courants.

Autre nouveauté: l'envoi ou la notification électronique de tous les documents qui permettent ainsi l'économie de frais postaux et l'accélération du processus. A terme, une convention et une adaptation du règlement devraient permettre l'utilisation systématique de ce mode de communication.

A noter encore que cette démarche fait partie du projet InteCom, démarré en 2004 et mené en collaboration avec les communes et l'UCV. Il a pour but d'améliorer les prestations de la CAMAC envers ces dernières et de consolider la transmission d'information entre les acteurs communaux et cantonaux.

*Les 64 communes qui n'ont pas encore de compte CAMAC peuvent s'inscrire en ligne sur http://www.camac.vd.ch/camac_ciev/frame_inscription.asp.

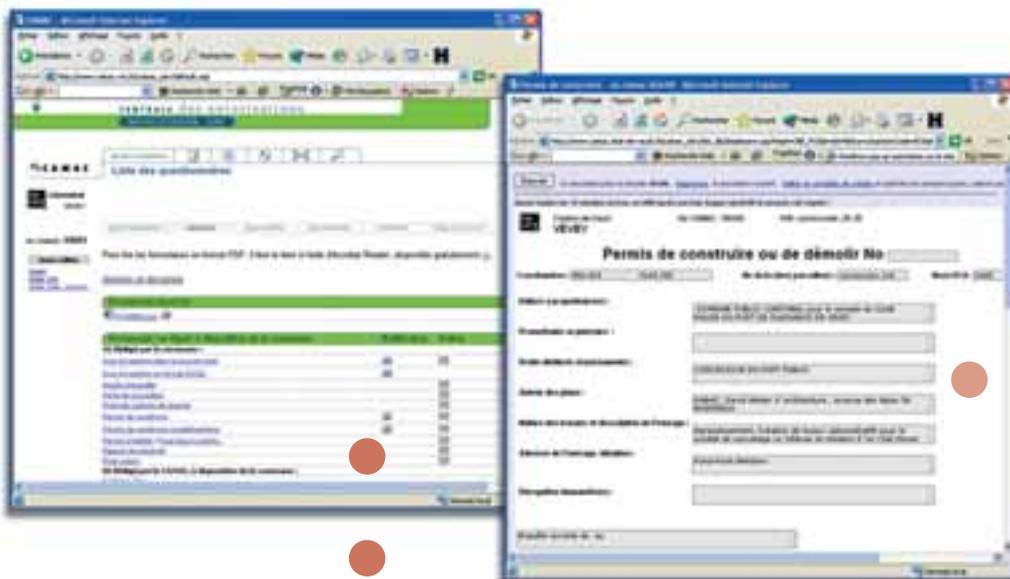
Liste des documents de compétence communale pouvant être créés et imprimés en ligne sur

www.camac.vd.ch

- Avis d'insertion dans le journal local
- Annonce au pilier public
- Feuille d'enquête
- Fiche de circulation
- Fiche de contrôle de dossier
- Permis de construire
- Permis de construire complémentaire
- Permis d'habiter
- Rapport de salubrité
- Dossier de minime importance, dispense d'enquête

Une présentation du projet sera organisée le mardi 28 juin 2005 de 14h30 à 16h00 à l'université de Lausanne (BFSH2 salle 1129).

L'inscription peut se faire sur www.camac.vd.ch. Des cours pratiques sont également organisés régulièrement.





<i>Date</i>	<i>Qui</i>	<i>Quoi</i>	<i>Où</i>	<i>Organisateur</i>
23 mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
04 juin	UCV	Journée des Communes Vaudoises	Crissier	UCV
06 juin	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
09 juin	IDHEAP	Journée Portes ouvertes	Lausanne, Théâtre de Vidy	IDHEAP
16 juin	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
28 juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
30 août	UCV	Comité	Bussigny	UCV
08 septembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
12 septembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
23 septembre	ACVBC	Assemblée générale (60e anniv. de l'association)	Nyon	ACVBC
27 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
07 octobre	AVSM	Assemblée générale	Lucens	AVSM
25 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
28 octobre	AVIATCO	Journée technique	Lausanne	AVIATCO
17 novembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
28 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
29 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
15 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV
28 avril 2006	AVIATCO	Assemblée générale	Moudon	AVIATCO

Cours à l'intention > des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques

La session 2005 a débuté au mois de mars déjà avec une journée consacrée à la clôture des comptes 2004. Elle se poursuivra dès le début du mois de septembre avec la préparation du budget 2006, puis selon le programme ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans une salle de séminaires de l'Auberge du Chalet-à-Gobet. La durée de chaque cours est d'une journée.

01 septembre 2005	préparation du budget 2006
08 septembre 2005	le compte de fonctionnement
29 septembre 2005	le compte des investissements
06 octobre 2005	lecture et structure du bilan
27 octobre 2005	le décompte TVA dans les collectivités publiques
03 novembre 2005	analyse et planification financières, cours théorique et pratique
10 novembre 2005	analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour tout renseignement, notamment le contenu détaillé des cours ainsi que les formules d'inscription, veuillez vous adresser à :

Pierre Busset
Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43
Portable 079 345 60 91
e-mail: pierre.busset@bluewin.ch